



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

ÉVALUATION DU « CONTRAT DE VILLE DE LA CAPH 2015/2023 » & ÉLABORATION DU « CONTRAT QUARTIERS 2030 »

Conseil Communautaire – 25 septembre 2023

Qu'est ce que la Politique de la Ville?

○ UNE FINALITÉ

- La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes.
- Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.
- La politique de la ville est formalisée, pilotée et animée au niveau de l'intercommunalité au sein du contrat de ville, où chaque partenaire financeur vient préciser ses engagements financiers et où les grands objectifs sont fixés.

Qu'est ce que la Politique de la Ville?

○ DES PRINCIPES D'ACTION

- Une politique territorialisée avec 14 communes concernées pour la CAPH
 - Une politique transversale orientée par des priorités thématiques
 - Une politique partenariale et contractualisée avec principalement l'Etat, le Département, la Région, la CAF, les bailleurs sociaux et l'EPCI
 - Une politique participative qui doit encourager la mobilisation et la concertation des habitants
- Mais aussi, un laboratoire d'expérimentations de l'action publique



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ FOCUS SUR LA PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE VILLE

- **Entre 3,6 et 4,5 Millions d'Euros chaque année**
- **Une enveloppe de l'Etat soutenue de 1,5 Millions d'Euros**
- **Des financements de la CAPH stables et significatifs, à parité du soutien de l'Etat (+20 % depuis 2020)**
- **Une enveloppe Région dédiée à la PDV, à la fois en fonctionnement et en investissement, mobilisable aussi sur les quartiers de veille**
- **Une participation du Département limitée à son droit commun**
- **Les villes présentes financièrement malgré leurs ressources limitées pour certaines**
- **Mobilisation des moyens financiers de l'ATFPB**

Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAPH (1)

- Une programmation annuelle chronophage, entre 115 et 190 dossiers annuellement instruits qui mobilise les équipes au détriment de la relation avec les communes, les structures...
- Un « hermétisme » interne CAPH confiant à 2 services le suivi de la programmation du Contrat de Ville et la gestion du NPNRU qui n'optimise pas les dynamiques complémentaires sociales et urbaines
- Une diminution durant le contrat de Ville de la mobilisation du droit commun qui fait reposer au Contrat de ville le transfert de moyens



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAPH (2)

- Depuis 2021, de nouveaux dispositifs (Cité de l'Emploi, Cité Educative) positionnés par l'Etat qui « déséquilibrent » le pilotage de l'EPCI du Contrat de Ville
- Des écarts intracommunautaires qui se creusent et une couverture inégale du territoire en ressources associatives qui ne favorisent pas l'équité de réponses aux habitants
- Un partenariat local avec les villes à renforcer
- Un partenariat institutionnel (État/Département/Région) efficient et reconnu



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ FOCUS SUR LES 3 THEMATIQUES RETENUES PAR LA CAPH

- Favoriser le retour à l'emploi : **Une préoccupation forte, durable et partagée**
- Promouvoir la réussite éducative : **Un axe investi qui s'étoffe au fil des ans**
- Articuler la rénovation urbaine et la requalification du cadre de vie : **Des stratégies à réinvestir**



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI : Une préoccupation forte, durable et partagée

Une programmation de cet axe en 2^{ème} position avec des financements stables, environ 25% des crédits à hauteur de 850 000 € en moyenne

La plus-value de dynamiques diversifiées :

- Des dispositifs d'accompagnement des habitants éloignés de la mise en emploi par la construction de parcours d'insertion qui privilégient les levées de freins sociaux et des démarches d' « aller-vers »
- L'identification et l'accompagnement de porteurs de projets issus des quartiers en lien avec la BGE, Nord Actif
- Une Cité de l'Emploi du Denaisis, depuis janvier 2022, avec ses moyens humains et financiers renforcés
- Une complémentarité forte avec l'offre de service du service Insertion-Emploi de la CAPH et son PLIE



Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI : Une préoccupation forte, durable et partagée

Une bonne identification du droit commun sur l'emploi mais une coordination qui reste à renforcer au regard du nombre pléthorique de dispositifs mobilisés et des changements de démarche des collectivités territoriales (Département, Région...)

La plus-value du pilotage par La Porte du Hainaut constituée par :

- La stabilité et le développement de l'offre de service du PLIE communautaire
- Le financement spécifique CAPH, hors contrat de ville, aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- L'expérience d'une concertation partenariale de la Cité de l'Emploi du Denaisis

Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

- **PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE: Un axe investi qui s'étoffe au fil des ans**
- 6 Programmes de Réussite Educative (PRE) sur les communes de Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Raismes, Louches et Wallers-Arenberg
- Ingénierie dédiée : 14 ETP, dont 5 ETP de Coordinateurs/trices et 9 ETP de Référents de parcours
- Coûts globaux 2023 : 1.096.516 €, dont : État : 552.753 €, CAPH : 180.608 €, Communes : 236.969 € et autres (valorisations, mises à dispo, reports crédits 2022) : 126.186 €
- Sur la période du Contrat de Ville 2015-2023, le coût annuel moyen de la programmation PRE est de 944.654 €. La programmation PRE 2023 est la plus importante financièrement
- Nombre d'enfants touchés en 2022 : 980 enfants et adolescents.
 - Détails : 454 Denain + 138 Douchy-les-Mines + 146 Escaudain + 0 Louches (n'a commencé qu'en décembre 2022) + 182 Raismes + 60 Wallers-Arenberg

Analyse de la mise-en-œuvre du contrat de ville 2015/2023

○ ARTICULER LA RENOVATION URBAINE ET LA REQUALIFICATION DU CADRE DE VIE : **Des stratégies à réinvestir**

Un axe important du contrat de ville au regard de ce qui se pratique ailleurs et une programmation relativement soutenue avec une quinzaine d'actions et :

- Une encourageante montée en charge depuis 2021 des actions liées à la transition écologique
- Un volet « investissement » des crédits PDV de la Région qui permet des opérations de cofinancement de projets de rénovation pour des secteurs hors RU

Mais un besoin de structurer :

- Dans le cadre de l'ATFPB, une réelle articulation/coordination entre les actions liées à l'ATFPB, les démarches de GUSP et les actions de la programmation du Contrat de Ville
- Dans le cadre des démarches de GUSP, un suivi conforté pour une déclinaison concertée entre partenaires des préconisations issues des études
- Dans le cadre des opérations NPNRU et ERBM, une meilleure articulation entre projets sociaux et urbains



ÉLABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

LES GRANDS ÉLÉMENTS CONNUS A CE JOUR



ÉLABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Effet au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 6 ans, avec un point d'étape intermédiaire en 2026
- Le cadre juridique reste celui de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy »
- Fonctionnement repensé pour en faire des outils plus souples, plus adaptables, en s'appuyant sur les enseignements de l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023



ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

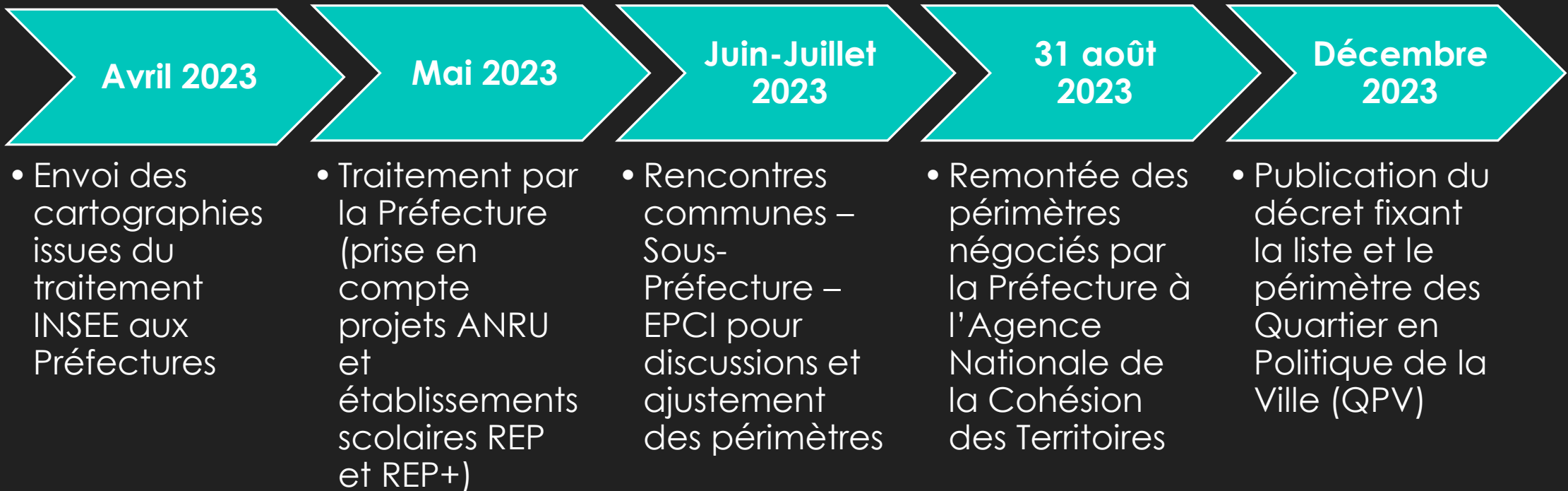
○ LES CRITERES DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

- A la base, un traitement purement statistique réalisé par l'INSEE sur le critère de concentration de bas revenus (inférieurs à 60% du revenu médian) à l'échelle de carreaux de 200m x 200m
- Les revenus des habitants au sein de ces carreaux sont comparés aux revenus moyens de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier, et à ceux de la France.
- Le quartier doit réunir plus de 1 000 habitants et se situer dans une aire urbaine de 10 000 habitants
- Néanmoins, la circulaire du 31 août 2023 de la Secrétaire d'Etat à la Ville propose une souplesse pour intégrer aux Contrats de Ville des « poches de pauvreté » hors des QPV



ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ CALENDRIER DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE



ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ LA PARTICIPATION CITOYENNE

- *« Les habitants doivent pouvoir s'exprimer de façon la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de demain »*
- **Objectifs:**
 - Prendre en compte les besoins des habitants pour l'identification des priorités
 - Participer au renouvellement de la participation dans les instances de suivi
- **18 temps de rencontres et d'échanges dans les structures de proximité organisés par la CAPH (de début juin à début octobre)**
- **Capitalisation et synthèse à l'automne pour alimenter les travaux d'écriture**

ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ LES DONNEES D'OBSERVATION DES QUARTIERS

- « *L'élaboration des contrats doit s'appuyer sur l'ensemble des travaux d'évaluation des contrats de ville actuels, et sur les données d'observation des quartiers disponibles* »

Etat

- Portraits de territoire commandés par la Préfecture
- Données du SIG Politique de la Ville national

CAPH

- Actualisation du diagnostic dans le cadre de l'évaluation
- SIG et Observatoire CAPH
- Différentes études et diagnostics thématiques

Communes

- Etudes ERBM
- Etudes GUSP
- Analyses des besoins sociaux des CCAS
- Diagnostics renouvellement agréments EVS et centres sociaux

ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ IDENTIFICATION DES PRIORITES

- *« Les nouveaux contrats doivent être des documents écrits succincts, pragmatiques et mettant en avant des actions concrètes et structurantes avec une annexe financière »*

Etat

- Education
- Santé
- Emploi
- Transition écologique
- Sécurité et prévention de la délinquance

CAPH

- Projet de territoire à 20 ans et Projet Territorial de Cohésion Sociale
- Partenariat avec les associations et comités de quartiers
- Séminaire partenarial PDV du 6 juillet
- Articulation avec les autres stratégies

Communes

- Thématiques prioritaires en fonction des besoins locaux

ELABORATION DU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

○ MOBILISATION DU DROIT COMMUN

- « Les contrats doivent avant tout décrire l'engagement massif des politiques de droit commun des collectivités locales et de l'Etat dans les quartiers »

Etat

- Travail engagé par la Préfecture à l'échelle départementale
- Comité Interministériel des Villes le 9 octobre

CAPH

- Groupes de travail partenarial au niveau local
- Engagement des stratégies communautaires

Autres partenaires financiers

- Identification des moyens et modalités de suivi des engagements

ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ MOBILISATION DU DROIT COMMUN

- « Les contrats doivent avant tout décrire l'engagement massif des politiques de droit commun des collectivités locales et de l'Etat dans les quartiers »

Etat

- Travail engagé par la Préfecture à l'échelle départementale
- Comité Interministériel des Villes le 9 octobre

CAPH

- Groupes de travail partenarial au niveau local
- Engagement des stratégies communautaires

Autres partenaires financeurs

- Identification des moyens et modalités de suivi des engagements

ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ **DIVERSIFIER LES MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS**

Sortir des contraintes de calendrier de l'appel à projets annuel par la mise en place de CPO

Retrouver plus de temps pour accompagner les projets et les communes par un nombre moins important de dossiers d'AAP à instruire

Co-construire avec les partenaires et acteurs locaux une réponse à un besoin identifié collectivement

Favoriser l'accès aux financements pour les associations de grande proximité

ELABORATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030

○ MODALITES D'EVALUATION ENVISAGEES

- Une évaluation en continu tout au long du contrat
- Socle d'indicateurs clés à l'échelle de la commune pour mesurer les évolutions
- Suivi renforcé plus qualitatif sur quelques actions structurantes
- Proposition de suivi de cohorte

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

